

[PAR COURRIEL]



Le 21 décembre 2022

Agence d'évaluation d'impact du Canada

Évaluation du Projet minier aurifère Marban
901-1550, avenue d'Estimauville
Québec (Québec) G1J 0C1
Téléphone : 418-649-6444
Marban@iaac-aeic.gc.ca

OBJET : COMMENTAIRES SUR LA DESCRIPTION INITIALE DU PROJET AURIFÈRE MARBAN DE LA SOCIÉTÉ MINIÈRE O3 À VAL-D'OR

Par la présente, la Coalition Québec meilleure mine et MiningWatch Canada souhaitent vous faire part de nos commentaires concernant la description initiale du projet minier aurifère Marban de la société Minière O3 à Val-d'Or, dans le quartier de Dubuisson. Dans sa forme actuelle, et bien que plusieurs éléments restent à clarifier à travers le processus d'évaluation des impacts, nous ne supportons pas le projet minier aurifère Marban.

À PROPOS DE NOS ORGANISMES

La Coalition Québec meilleure mine (QMM) et MiningWatch Canada (MWC) visent tous deux à promouvoir des meilleures pratiques et politiques publiques dans le secteur minier sur les plans social, environnemental et économique.

Fondée en 2008, la **Coalition Québec meilleure mine** regroupe aujourd'hui une trentaine d'organismes qui représentent collectivement plus de 250 000 individus de toutes les régions du Québec. La coalition regroupe des organismes citoyens, des organismes environnementaux, des syndicats, des universitaires et des associations de médecins. Depuis près de 15 ans, la coalition QMM a été au cœur des débats touchant le secteur minier et a contribué à sensibiliser les décideurs publics et un large pan de la société québécoise sur plusieurs enjeux qui touchent ce secteur. La coalition a contribué positivement à redéfinir les politiques publiques dans le secteur minier, notamment la Loi sur les mines, les redevances minières, les garanties financières à la restauration, l'encadrement environnemental, l'acceptabilité sociale, les territoires incompatibles à l'activité minière, de même que sur les positions du Québec concernant les filières minérales de l'uranium et de l'amiante, et plus récemment sur les minéraux dits « critiques et stratégiques ». Depuis 2008, les membres de la coalition ont participé à une quinzaine d'évaluations environnementales de projets miniers au Québec, dont une dizaine du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Depuis 2014, QMM est un membre actif du Comité consultatif du ministre des mines du Québec.

Fondé en 1999, **MiningWatch Canada** regroupe aujourd'hui une trentaine d'organismes membres qui représentent, collectivement, plusieurs centaines de milliers d'individus de partout au Canada. Depuis 20 ans, MWC est devenu un acteur incontournable avec plus de 200 enquêtes, interventions, rapports

et actions juridiques sur autant de projets miniers à l'échelle nationale et internationale. Environnement, droits humains, droits autochtones, transparence et imputabilité des entreprises—voilà autant d'enjeux qui justifient les interventions de MWC à l'échelle des communautés comme à celle des politiques publiques. MWC est un membre fondateur et actif du comité aviseur de l'Initiative nationale pour les sites miniers orphelins et abandonnés (INMOA-NOAMI, fédéral/provincial), de même que pour le programme national de Neutralisation des eaux de drainage dans l'environnement minier (NEDEM-MEND). MWC a également été membre du comité aviseur du ministre des mines de l'Ontario, de la réforme fédérale sur les évaluations environnementales et de l'enquête nationale de la Commissaire à l'environnement et au développement durable sur l'application du Règlement fédéral sur les effluents des mines de métaux et de diamants au Canada. MWC a participé à une vingtaine d'actions juridiques, dont quatre à la Cour fédérale et à la Cour suprême du Canada en lien avec des enjeux miniers au pays¹.

COMMENTAIRES

D'emblée, la Coalition Québec meilleure mine et MiningWatch Canada tiennent à souligner notre scepticisme face au projet à l'étude. Dans sa forme actuelle, et bien que plusieurs éléments restent à clarifier à travers le processus d'évaluation des impacts, nous ne pouvons donner notre soutien au projet minier aurifère Marban. Plusieurs enjeux sérieux nous préoccupent grandement et demandent à être évalués de manière approfondie. Nous entendons jouer un rôle actif dans la procédure devant l'Agence d'évaluation des impacts du Canada (AEIC).

1. Évaluation des impacts cumulatifs

Le projet à l'étude vise à s'implanter dans la tête du bassin versant du fleuve Harricana, un territoire déjà lourdement affecté par l'industrie minière aurifère depuis bientôt un siècle. En ce moment même, plusieurs autres mines d'or sont en opérations ou sur le point de l'être dans un faible rayon autour du site à l'étude, notamment la mine Canadian Malartic, la mine Goldex, la mine Kiena, la mine Eldorado Gold et la mine Akasaba Ouest.

L'évaluation des impacts du projet aurifère Marban doit tenir compte des impacts historiques et actuels engendrés par l'industrie aurifère de manière à répondre clairement à la question de savoir s'il ne s'agit pas de la mine en trop dans un paysage déjà trop lourdement affecté par l'industrie minière aurifère sur les plans environnementaux, sociaux et économiques.

Ces considérations doivent notamment inclure des indicateurs qui tiennent compte des effets associés à l'hyper concentration de l'économie locale autour de ce secteur industriel prédominant.

2. Justification déraisonnable du projet au regard des impacts sur le climat et l'environnement

Dans sa Description initiale, la firme de consultants WSP engagée par la société Minière O3 réduit la « raison d'être, [la] nécessité et [les] avantages potentiels du projet » uniquement « par la hausse des

¹ Incluant : *MWC vs Canada* concernant le cas de la mine Red Chris (division du projet pour éviter une évaluation environnementale); *MWC vs Canada* pour forcer l'Inventaire national des rejets de polluants à divulguer les données sur la quantité de déchets miniers produits.

investissements pour les métaux précieux comme l'or depuis 2020 »². Devant l'ampleur des crises qui secouent notre époque, à commencer par celle de l'emballement du climat et l'effondrement de la biodiversité, cette explication nous apparaît simpliste, insatisfaisante, déraisonnable et inadmissible.

Nous reconnaissons que l'augmentation du prix élevé de l'or depuis deux ans est responsable en grande partie du boom minier qui secoue la province du Québec comme partout ailleurs dans le monde³. Cependant, il est important d'insister sur le fait que 92% de l'or extrait au Québec est inutile au regard de ces défis majeurs puisqu'utilisé pour les industries financières et de la joaillerie⁴. L'or n'est d'ailleurs pas un métal considéré comme stratégique ou critique par les gouvernements provincial et fédéral.

Consciente de ce fardeau, une très large portion de la population de l'ensemble de la province souhaite un changement de posture de nos institutions envers l'industrie aurifère. Suivant le sondage d'opinion réalisé par la firme Léger au mois d'août 2022, plus de 2 personnes sur 3 (71%) se disent favorables à « surtaxer l'extraction de minéraux de luxes comme l'or et l'argent qui ont une faible utilité pour la lutte contre les changements climatiques »⁵.

C'est pourquoi la section portant sur la justification du projet dans l'étude d'impact doit impérativement être revue afin que le promoteur réponde de la justification de son projet sur la base de considérations autres qu'uniquement financières et macroéconomiques, et particulièrement sur les plans environnementaux et sociaux.

3. Impacts sur l'eau

La Coalition Québec meilleure mine et MiningWatch Canada affichent leur grande inquiétude concernant l'idée de procéder à la déviation de la rivière Kierens. Cette approche, pour une rivière d'un aussi grand débit et largeur, est absolument irresponsable et constitue à notre avis une mauvaise pratique de l'industrie minière. À notre avis, la minière n'a pas fait la démonstration que cette avenue est inévitable. Conséquemment, elle doit impérativement répondre à un encadrement strict dans le cadre de l'évaluation du projet.

4. Impacts sur les espèces menacées, vulnérables et en péril

Le projet à l'étude est susceptible d'entraîner la perturbation des habitats essentiels d'un nombre significatif d'espèces animales et floristiques qui possèdent un statut de conservation en péril suivant la législation fédérale ou vulnérable et en péril au niveau provincial.

² WSP, PROJET MINIER MARBAN INGÉNIERIE – Description initiale de projet, N° 221-11330-03, p. 17.

³ QUÉBEC MEILLEURE MINE, Communiqué de presse, *Claims miniers : l'urgence d'un moratoire*, 21 novembre 2022, en ligne : <<https://miningwatch.ca/fr/news/2022/11/21/claims-miniers-l-urgence-d-un-moratoire>> (consulté le 21 décembre 2022) ; MINING.COM, *Gold*, en ligne <<https://www.mining.com/markets/commodity/gold/>> (consulté le 21 décembre 2022).

⁴ WORLD GOLD COUNCIL, *Gold Market Structure and Flows*, <https://www.gold.org/about-gold/market-structure-and-flows>, <<https://www.gold.org/about-gold/market-structure-and-flows>> (consulté le 21 décembre 2022).

⁵ Léger, *Rapport Industrie minière au Québec – Sondage Omniweb pour la Coalition Québec Meilleure mine*, en ligne : <https://miningwatch.ca/sites/default/files/2022-07_sondage_leger_quebec_meilleure_mine_-_rapport_global.pdf> p. 10 et 11.

L'évaluation des impacts devrait inclure une section indiquant l'effet positif sur la sauvegarde de ces espèces dans l'éventualité où le projet serait évité. L'attention principale doit être mise sur le scénario d'évitement plutôt que sur les plans de compensation, puisque la zone d'étude est déjà lourdement affectée par de nombreuses mines abandonnées ou en opérations et dont les aires autrefois propices à la conservation s'étendent sur une superficie déjà très importante.

CONCLUSION

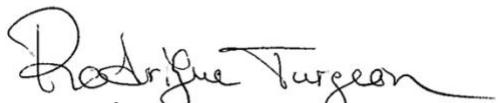
Nos positions s'appuient sur les données issues d'un sondage Léger sur l'industrie minière datant du mois d'août 2022. Plus particulièrement, nous demandons à l'Agence d'évaluation d'impact du Canada de resserrer le cadre d'analyse de l'évaluation du projet minier aurifère Marban de la société Minière O3 afin de tenir compte des impacts cumulatifs historiques et actuels dans la zone d'étude, de revoir la justification du projet au regard des impacts sur le climat et l'environnement, de resserrer l'évaluation des impacts sur l'eau ainsi que sur les espèces menacées, vulnérables et en péril.

Nous réitérons que dans sa version actuelle, nous ne soutenons pas le développement du projet à l'étude en raison des risques considérables qu'il pose sur l'environnement, le climat, les espèces en péril, menacées ou vulnérables ainsi que le milieu socioéconomique local.

Enfin, bien que l'évaluation des impacts du projet par l'Agence d'évaluation d'impacts du Canada (AEIC), nous invitons les experts à appliquer dans votre méthodologie les principes enchâssés dans la *Loi sur le développement durable*.

Nous vous remercions à l'avance de l'attention et de la diligence que vous accorderez à notre mémoire et nous vous assurons, par le fait même, de notre pleine et entière collaboration pour toute information complémentaire que vous jugerez pertinente quant aux enjeux du présent dossier.

Salutations cordiales,



Me Rodrigue Turgeon, M.S.V.D., J.D.

Co-responsable du programme national, MiningWatch Canada

4, Florence Street, Suite 210, Ottawa, Ontario, K2P 0W7 | www.miningwatch.ca

Coporte-parole de la Coalition Québec meilleure mine

870, av. De Salaberry, bureau 207, Québec, Québec, G1R 2T9 | www.quebecmeilleuremine.org